

Conseil général : routes et écoles au menu de la commission permanente

Par Jean-Michel Baylet



Des travaux routiers seront engagés à Nègrepelisse et à Donzac par le conseil général. / DDM

Lors de sa dernière commission permanente présidée par Jean-Michel Baylet, le conseil général a pris plusieurs décisions concernant les routes et l'éducation.

Suite à la signature d'une convention de financement avec la commune de Donzac ayant pour objet d'établir les obligations de chacun dans le projet d'aménagement de carrefour adopté en 2012 dans son programme de voirie, le Département a validé l'aménagement prochain d'un carrefour sur la route départementale 30 et la voie communale 10 à Donzac.

Il a été convenu que le conseil général, en sa qualité de maître d'ouvrage, prendra à son compte la direction et la responsabilité de l'opération dont le coût est évalué à 185 000 euros hors taxes.

La commune de Donzac apportera un concours financier correspondant à 30% du montant des travaux soit 55 500 euros hors taxes.

Dans un autre dossier, suite à une consultation lancée dans le cadre du programme d'entretien des routes départementales, la société Eurovia s'est vue attribuer le marché pour l'aménagement de la route départementale 65 et de la voie communale de la ZA Nafine à Nègrepelisse. Le montant du marché s'élève à 284 900 euros hors taxes. Les travaux devraient durer 9 semaines.

Par Jean-Michel Baylet

Dans le domaine de l'éducation, les conseillers généraux membres de la commission permanente ont examiné le souhait de la commune de Monbéqui prévoit d'agrandir son groupe scolaire.

Depuis 1984, le conseil général accorde des subventions aux communes qui effectuent des acquisitions d'immeubles bâtis en vue de réaliser des opérations de résorption de l'habitat insalubre. Dans ce cadre, la commune de Monbéqui recevra une aide de 57 600 euros pour l'acquisition d'une maison située 28 chemin des Capellas, ce qui permettra d'agrandir le groupe scolaire.

La Dépêche du Midi